



Jean Kiffer répond aux questions de Côt&Pêche

Le président de la Confédération Nationale de la Plaisance et de la Pêche en Mer (CNPPM) évoque pour nous les résultats de l'enquête BVA.

- **Côt&Pêche : Pourquoi votre confédération a-t-elle commandé, auprès de l'institut de sondage BVA, une étude sur le poids socio-économique de la pêche de loisir ?**

Jean Kiffer : Les enjeux économiques de la pêche récréative étaient mal cernés. Nous voulions contrer des rumeurs et des fausses informations qui exagèrent les prélèvements sur la ressource par la pêche de loisir. Pour en avoir le cœur net, nous avons commandé une étude scientifique auprès de BVA, un organisme sérieux et réputé. Dans les pays anglo-saxons, ces études sont réalisées depuis dix ans. Mais en France, rien ne se faisait malgré nos demandes. Nous n'étions pas entendus par les pouvoirs publics et craignons que sous la pression des lobbies professionnels, des mesures restrictives ne soient prises sur la base d'informations erronées.

- **Avez-vous été surpris par les résultats obtenus ?**

Nous avons conscience de notre nombre, et cette étude confirme le chiffre de trois millions de pratiquants de la pêche de loisir en France.

Ce qui nous a vraiment surpris, c'est le poids économique considérable de notre activité : de cinq à huit milliards d'euros de dépenses directes liées à la pêche récréative et sportive en mer, selon l'estimation de BVA. On ne s'attendait pas à cela. Il faut cependant rester prudent car ces données sont controversées, notamment par la Fédération des Industries Nautiques qui parle de 1 à 2 milliards de retombées.

Pour les prélèvements sur la ressource halieutique, les chiffres de l'enquête valident ce qui a déjà été calculé depuis longtemps dans les pays anglo-saxons, à savoir que les captures des amateurs ne représentent que deux à quatre pour cent du tonnage des prises professionnelles : une infime part.

- **Quelle est la suite de cette enquête ?**

Grâce à cette enquête, commandée et financée au départ par la seule CNPPM, les pouvoirs publics nous ont enfin entendus et se sentent un peu obligés de nous suivre. Une étude très importante est en cours de réalisation sous le contrôle du ministère de l'agriculture et de la pêche, et avec le concours d'Ifremer et de notre confédération. Nous y collaborons à l'élaboration des questionnaires. Cette étude dont on attend les conclusions pour la fin de l'année devrait apporter des données encore plus précises sur les prélèvements et le poids économique de la pêche en mer de loisir.

- **Que pensez-vous de l'étude d'Ifremer sur les captures de Bar par les pêcheurs de loisirs ?**

C'est une étude scandaleuse qui prouve qu'Ifremer n'est pas un organisme indépendant. Si l'on prend en compte l'ensemble des prélèvements, toutes espèces confondues, on voit que les prises des pêcheurs de loisir ne représentent qu'une infime partie (moins de cinq pour cent) de celles des professionnels. Pourquoi faire une enquête sur le seul bar, peu pêché par les professionnels mais qui est le poisson phare de la pêche récréative ? Nous considérons qu'Ifremer n'est pas objectif, et tente de stigmatiser la pêche de loisir, en ne prenant en compte dans ses calculs qu'une seule espèce : le bar, poisson emblématique de la pêche récréative.

- **Seriez-vous pour une évolution à l'Irlandaise : une interdiction de la pêche professionnelle du bar au profit du loisir ? (cf. encadré ci-contre)**

Nous ne sommes pas des provocateurs mais en recherche de dialogue. Si l'on regarde les aspects purement économiques de la pêche au bar, on voit en effet que les retombées de la pêche récréative sont bien plus importantes que celles de la pêche professionnelle. Mais nous voulons aussi tenir compte des aspects humains et culturels. Nous sommes en accord avec les pêcheurs artisanaux, ligneurs, caseyeurs et palangriers, mais pas avec les chalutiers qui prélèvent directement dans les frayères, en Manche et en mer d'Iroise. Le gros défaut du bar est de se regrouper en grosse concentration en période de frai. Les chaluts pélagiques détruisent cette ressource avec beaucoup de gaspillage, car le rendement d'un filet pélagique industriel est médiocre : une partie importante des captures, non commercialisable, est rejeté morte à la mer. Il faut arrêter le massacre !

- **Le dialogue est-il facile avec les pouvoirs publics ?**

Non ! D'une part, nous avons la malchance de dépendre de quatre ministères : Agriculture et pêche – Tourisme et transports – Environnement – Sport : cela fait trop d'interlocuteurs. D'autre part, les pouvoirs publics n'ont toujours



Trois millions de pratiquants – Cinq à huit milliards d'euros de retombées économiques directes – Un prélèvement faible sur les ressources halieutiques

pas compris que la pêche de loisir est une composante essentielle du tourisme. La France bénéficie d'une façade maritime exceptionnelle, mais mal exploitée. Certains maires nous ignorent complètement. Par tradition, nos hommes politiques restent tournés vers la terre et dédaignent le potentiel maritime. Nous réclamons un ministère de la Mer ou un secrétariat d'État.

→ Et avec les pêcheurs professionnels ?

On souhaiterait ne pas être considéré comme les parents pauvres de la pêche. Les comités locaux de pêche représentent un vrai problème : on ne peut pas être à la fois juge et partie. La gestion de la ressource devrait être confiée à un organisme indépendant. La notion de partage, il faut y penser sérieusement. Le dialogue est possible, et nous le recherchons en permanence avec les responsables, mais avec la base, le contact reste difficile. Les pêcheurs professionnels réagissent toujours avec virulence. Certains estiment que la mer leur appartient. Quand ils l'auront vidée, elle ne leur appartiendra plus ! Nous serons tous victimes de leurs agissements.

→ Il est question de la création d'un permis pour la pêche récréative. Qu'en pensez vous ?

Nous sommes tout à fait opposés à un permis et nous nous y opposerons même s'il est soi-disant gratuit. Le permis côtier existe déjà et comporte un volet halieutique. Pourquoi créer un nouveau permis ? L'immense majorité des plaisanciers et des pêcheurs à pied pratique dans la légalité. La loi actuelle est très bien faite. Elle nécessite simplement plus de personnel aux affaires maritimes pour être appliquée pleinement, et des amendes plus dissuasives pour les contrevenants, amateurs ou professionnels. En Angleterre et dans les pays anglo-saxons en général, les amendes sont bien plus élevées.

Aujourd'hui, heureusement qu'il y a l'Europe qui dénonce depuis des années les mauvaises pratiques de la pêche professionnelle en France : dépassement des quotas, non-respect des tailles minimales de prises. Allez dans n'importe quelle poissonnerie en France et vous trouverez des poissons sous taillés. Pendant plusieurs années, le gouvernement français a payé une amende de plusieurs dizaines de millions d'euros, plutôt que de faire appliquer la législation... ◆

Le bar, un poisson convoité...

EN FRANCE

Une étude d'Ifremer en 2005 estime à 900 000 le nombre de pêcheurs de bar en France. Cette pêche de loisir prélèverait entre 4 000 et 5 000 tonnes de poissons par an soit à peu près la même quantité que les professionnels.

EN IRLANDE

Dans les eaux irlandaises, le déclin des bars de grande taille au cours des années 70 - 80 a conduit à une interdiction de l'exploitation commerciale de ce poisson au profit de la pêche de loisir et du tourisme. Des études anglo-saxonnes ont démontrées qu'un bar pris à la ligne par un amateur génère un flux économique supérieur de 10 à 100 fois à celui d'un poisson pris par un professionnel. Les autorités irlandaises ont donc tranché et opté pour la pêche de loisir. Le bar est par exemple interdit de vente en criée. Les retombées économiques obtenues sont considérables : en Irlande, la pêche en mer arrive en deuxième position des activités de loisir derrière le golf.

